

# Visés par un mandat d'arrêt les jumeaux continuent leur petit trafic

**Des jumeaux de 23 ans ont été jugés cette semaine selon la procédure de comparution immédiate. Condamnés en avril dernier à de la prison ferme pour un précédent trafic, et visés par un mandat d'arrêt, le duo continuait à vendre des stupéfiants depuis leur ville de Maizières-lès-Metz.**

**P**our les consommateurs, il n'y avait qu'un seul et unique dealer : un dénommé « Kurtis ». Mais aux yeux de la justice, ils étaient bien deux hommes à se cacher derrière ce pseudo, deux hommes se ressemblant comme deux gouttes d'eau. Et pour cause : ils sont jumeaux.

## Sur une trottinette avec sa fille

Mais à la barre du tribunal, seul Kasim reconnaît avoir mené son petit trafic, dédouanant son frère. Omer l'assure : « Je vais être papa, je n'ai rien à voir avec tout ça ! »

C'est d'abord Kasim qui s'est

fait appréhender par les gendarmes, le 11 mai dernier à Maizières-lès-Metz, commune où il réside. Le prévenu de 23 ans était au guidon de sa trottinette électrique avec sa fille, qu'il amenait à l'école. Problème pour lui : il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt depuis avril 2023 et sa condamnation à 15 mois ferme pour un précédent trafic de stupéfiants. Kasim s'était d'ailleurs éclipsé du tribunal pendant le délibéré. Tout comme... son jumeau, frappé de la même peine.

Lors de l'épisode de la trottinette, les gendarmes ont trouvé sur le jeune père de famille 14 g de cannabis, 1 000 € et plusieurs téléphones. Chez lui, les militaires retrouveront 73 autres grammes. « J'avais commencé ce trafic seulement une semaine plus tôt, le 4 mai. J'étais perdu, je ne trouvais pas de travail, j'étais trop en dépression », avance Kasim.

Le prévenu lâche soudain : « Je remercie d'ailleurs les gendarmes de m'avoir arrêté. Ça me permet de ne plus aller vers



**Le premier frère s'est fait attraper sur sa trottinette alors qu'il conduisait sa fille à l'école. Son jumeau a été appréhendé quelque temps plus tard : il avait sur lui 300 € et deux téléphones.** Photo illustration Pascal Brocard

le chemin de la drogue... » « J'ai presque envie de sourire, tellement j'ai eu l'impression d'assister à un sketch ! », réagit la magistrate du parquet.

Mais elle ne rigole pas du tout : « Ils sont tous les deux très joyeux et joviaux à la barre.

Mais on leur reproche quand même d'avoir continué un trafic malgré leurs précédentes condamnations ! Le premier prévenu va même jusqu'à dire qu'il faisait cela presque « à l'insu de son plein gré ». »

Pour couper définitivement

toute envie de rire, la parquetière veut pas moins de « 4 ans avec maintien en détention ». Pour les deux frères, s'entend. M<sup>e</sup> Grandclaude grimace : il trouve les réquisitions « très sévères ».

## Quatre ans requis

Pour Kasim, il veut « des relaxes partielles », notamment parce que « la période de prévention n'est pas bonne. Et pour le reste, il reconnaît les faits. » Pour Omer, l'avocat sollicite la relaxe totale : « On se base sur des propos de toxicomanes. Mais quel crédit leur accorder ? »

Les jumeaux écopent respectivement de 18 et 10 mois ferme. Des peines sanctionnant également des délits annexes : les frères avaient communiqué entre eux alors que le premier avait été incarcéré à la suite de son mandat d'arrêt. Des échanges téléphoniques ayant pris fin avec l'interpellation du second quelque temps plus tard...

● G. I.